



EDENRED

Société européenne

Capital social : 473.949.166 euros

Siège social : 14-16 boulevard Garibaldi, 92130 Issy-les-Moulineaux, France

493 322 978 R.C.S. Nanterre

INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS DE REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Publiées en application de l'article 27.1
du Code AFEP/MEDEF

Sur recommandation du Comité des rémunérations, des nominations et de la RSE, le Conseil d'administration du 23 février 2026 a pris, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2025 (10^{ème} résolution), les décisions suivantes concernant la rémunération de Monsieur Bertrand Dumazy, Président-directeur général d'Edenred, au titre de l'exercice 2025 :

■ **une rémunération fixe annuelle brute** de 1.030.000 euros ;

■ **une rémunération variable annuelle** de 1.726.463 euros, décomposée comme suit :

- une part variable représentant jusqu'à 65 % de la rémunération fixe est liée à des objectifs financiers s'appuyant, à hauteur de 50 % de la rémunération fixe, sur l'EBITDA à périmètre et change constants et, à hauteur de 15 % de la rémunération fixe, sur un bénéfice par action (EPS) à change constant, étant précisé que la surperformance de ces objectifs constatée par le Conseil d'administration pourra donner lieu à un versement supplémentaire pouvant atteindre 40 % de la rémunération fixe.

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'administration du 23 février 2026 a constaté que ces objectifs étaient atteints et dépassés et pourront donner lieu au versement d'une rémunération variable d'un montant de 1.005.463 euros (soit 97,6% de la rémunération fixe 2025) ;

- une part variable représentant jusqu'à 30 % de la rémunération fixe est liée à trois objectifs opérationnels en lien avec la stratégie du Groupe (soit 10 % par objectif), étant précisé que la surperformance de ces objectifs constatée par le Conseil d'administration pourra donner lieu à un versement supplémentaire pouvant atteindre 20 % de la rémunération fixe.

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'administration du 23 février 2026 a constaté que ces objectifs étaient atteints et dépassés et pourront donner lieu au versement d'une rémunération variable d'un montant de 463.500 euros (soit 45% de la rémunération fixe 2025) ;

- une part variable représentant jusqu'à 25 % de la rémunération fixe est liée à des objectifs de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de management, tels que le déploiement du plan RSE « People, Planet, Progress », le déploiement du plan

stratégique *Beyond*²²⁻²⁵ et l'appréciation des qualités managériales du Président-directeur général, notamment dans la transformation d'Edenred.

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'administration du 23 février 2026 a constaté que ces objectifs étaient atteints et pourront donner lieu au versement d'une rémunération variable d'un montant de 257.500 euros (soit 25 % de la rémunération fixe 2025).

- **une rémunération de long-terme** correspondant à l'attribution gratuite de 136.525 actions de performance (soit en dessous du plafond de 120% de la rémunération annuelle fixe et variable maximum). L'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance.

Le détail de ces éléments de rémunération, notamment concernant le niveau d'atteinte des objectifs de la rémunération variable annuelle, les conditions de performance du plan d'attribution gratuite d'action ainsi que les sommes provisionnées par/facturées à Edenred au titre de l'assurance chômage, de la prévoyance, de l'intéressement, de la voiture de fonction et de la retraite supplémentaire de Monsieur Bertrand Dumazy, figurera dans le Document d'enregistrement universel 2025 d'Edenred devant être publié fin mars 2026.